

79²² C^hV.
B³ 1

*en l'ayant pas de
à l'époque de
de ces
C...*

LA COLONISATION



LA GUYANE FRANÇAISE

PAR

H. CASTONNET DES FOSSES

Membre de la Société de Géographie

Président de section de la Société de Géographie commerciale
de Paris

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

4, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4

1888

91

FB
325.3
GAS

LA COLONISATION

DE

LA GUYANE FRANÇAISE

PAR

H. CASTONNET DES FOSSES

Membre de la Société de Géographie

Président de section de la Société de Géographie commerciale
de Paris

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

4, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4

1888

60091

LA COLONISATION

DE

LA GUYANE FRANÇAISE

Le nom de Guyane fut primitivement donné à une petite rivière tributaire de l'Orénoque. Plus tard, il fut étendu à toute la région qui est entourée au Sud, à l'Ouest et au Nord, par les eaux de l'Amazone, du Rio-Negro, du Cassiquiare et de l'Orénoque. Aujourd'hui, les territoires que l'on désigne sous cette appellation occupent une superficie bien moins étendue.

C'est une des contrées de l'Amérique où la colonisation est fort peu avancée. L'intérieur du pays est encore peu connu, et pourtant les Européens en suivent la route depuis longtemps. Au xvii^e siècle, le nom de Guyane exerçait une véritable fascination.

Les Français, les Anglais et les Hollandais s'y sentaient attirés, et à plusieurs reprises y fondèrent des colonies. Quelle était donc la cause de ce mirage ?

Les richesses du Nouveau Monde, nous l'avons

déjà fait souvent remarquer, avaient excité les convoitises de la vieille Europe, et de nombreux aventuriers n'hésitaient pas à endurer toutes les fatigues, à supporter tous les périls, dans l'espérance de trouver de l'or. La Guyane, qui avait été découverte en l'an 1500 par Vincent Yanez Pinçon, l'un des compagnons de Christophe Colomb, ne tarda pas à attirer la curiosité des explorateurs qui, à plusieurs reprises, s'enfouèrent dans l'intérieur des terres sur la foi d'une tradition des plus étranges dont on ne peut expliquer l'origine.

On raconte que Guaynacapae, un des fils de l'Inca Atahualpa, avait pénétré, avec quelques milliers de fugitifs, dans la vaste région comprise entre l'Amazonie et l'Orénoque, et qu'il y avait fondé un empire dont les richesses n'avaient rien de comparable au monde. La capitale de ce royaume, Manoa, située sur les bords d'un lac de deux cents lieues de tour, renfermait des maisons aux colonnades incrustées d'émeraudes et des temples dont les toits étaient d'or massif.

Dans le palais du prince, l'on voyait des statues d'une taille gigantesque, toutes sortes d'oiseaux de grandeur naturelle, également en or. Les ustensiles dont on se servait étaient de ce précieux métal. A côté de la ville, l'Inca possédait un jardin dont les arbres, les fleurs et les herbes étaient en or et en argent. Dans la campagne, les diamants tenaient lieu de cailloux. Un soldat espagnol, Juan Martinez, prétendait avoir passé sept mois dans ce pays des Mille et une Nuits.

La perspective de richesses immenses à acquérir facilement attira de nombreux aventuriers en Guyane.

Dès 1580, des Hollandais avaient fondé quelques établissements sur la côte. A la fin du xvi^e siècle, plusieurs Anglais, et entre autres Raleigh et Keipnis, essayèrent en vain de retrouver ce royaume dont on disait tant de merveilles. Ce dernier plaça même la fameuse ville de Manoa sur les bords de l'Oyapock ou Oyapoc (ce qui signifie fleuve). Déjà les Français visitaient le littoral de la Guyane pour s'y approvisionner de bois de teinture. Quelques années plus tard, en 1604, plusieurs d'entre eux venaient, sous la conduite de La Ravardière, se fixer dans l'île de Cayenne qui était habitée par des Caraïbes et portait le nom de Muccumbro. On commença à l'appeler Cayenne. Cette dénomination paraît très simple ; le mot *caye* est usité dans les parages des Antilles et signifie « île basse couverte d'eau » ; on l'applique même à des espèces de rochers, à des bancs. Nous ne devons donc nullement ajouter foi à l'opinion de plusieurs géographes historiens qui prétendent que le mot Cayenne désigne le lieu où les matelots faisaient cuire leur nourriture.

Notre nouvel établissement n'était guère qu'une prise de possession.

Vers la fin de 1625, plusieurs marchands de Rouen, qui avaient entendu parler des richesses de la Guyane, envoyèrent, sous les ordres des sieurs de Chantail et de Chambant, une colonie de vingt-six hommes qui s'arrêta sur les bords du Sinnamary : deux ans après, une autre troupe se fixait sur la

rivière de COUNANAMA sous le commandement du capitaine Hautepine qui y laissait, pour la diriger, son lieutenant Lafleur. Cette nouvelle colonie reçut, en 1630, un renfort de cinquante hommes menés par le sieur Legrand, et, en 1633, un autre de soixante-six hommes conduit par le capitaine Grégoire.

Quelques marchands de Normandie s'étaient réunis, en 1633, et avaient obtenu le privilège du commerce et de la navigation des pays situés entre l'Amazone et l'Orénoque ; une nouvelle confirmation de ces droits leur fut accordée, en 1638, par lettres-patentes dans lesquelles il était dit : « Que la société continuera les colonies commencées à l'entrée de la rivière de Cayenne, dans celle de Maroni, vers le cap de Nord, et s'établira dans tous les pays non habités par aucuns princes chrétiens entre la rivière d'Orénoque, icelle comprise, jusqu'à celle des Amazones, icelle comprise. » Ces lettres-patentes prouvent l'existence d'un grand nombre d'établissements déjà fondés avant 1633.

Cette tentative ne donna aucun résultat. En 1643, il se forma à Rouen une nouvelle Compagnie sous le nom de Compagnie du Cap Nord ; elle obtint, de même que la précédente, tous les pays compris entre l'Orénoque et l'Amazone.

Un des associés, Poncet de Brétigny, fut chargé de la conduite des trois cents hommes qui formaient l'expédition.

Il partit avec des vaisseaux et, à la fin de novembre 1643, il arrivait à l'île de Cayenne où il trouvait cinq Français, dont l'un, nommé des Fossés, avait

épousé une indigène. L'on débarqua ; l'on fit quelques abatis d'arbres et l'on occupa la montagne de Ceperou que l'on fortifia au moyen de palissades. Tels furent les commencements de la ville de Cayenne.

La situation de la colonie était des plus pénibles. Notre établissement se composait de tentes ou de huttes.

Les principales maisons étaient deux cases en bois, dont l'une servait d'habitation au gouverneur. L'eau potable était fournie par une citerne, et l'on en usait avec la plus grande discrétion. La chasse était à peu près la seule occupation des colons, et à peine avait-on défriché quelque coin de terre pour y cultiver les légumes nécessaires à la consommation locale. Les vivres manquaient souvent ; bientôt l'on eut à souffrir de la famine.

Brétigny était loin de posséder les qualités nécessaires pour diriger une colonie. Il n'avait aucune valeur et, en outre, sa cruauté paraissait tenir de la folie.

Non seulement il traitait ses gens avec une brutalité révoltante, mais il les punissait pour la faute la plus légère, — souvent pour des crimes imaginaires.

Ainsi, quand il avait eu un rêve de mauvais augure, il marquait ses victimes au milieu du front ou sur la paume de la main avec une estampe de fer rougi où s'entrelaçaient ses initiales. Les colons exaspérés par cette odieuse tyrannie se soulevèrent et s'emparèrent de sa personne ; au bout de quelques semaines, ils le remettaient en liberté, après lui

avoir fait prendre l'engagement de se conduire autrement.

Les Indiens, qui habitaient l'île de Cayenne, n'avaient pas été à l'abri des mauvais traitements du gouverneur, qui agissait à leur égard comme avec des bêtes fauves. Aussi en concevaient-ils une profonde aversion pour les blancs et ne demandaient-ils qu'à se venger. Ils profitèrent d'un jour où Brétigny n'était pas sur ses gardes et l'égorèrent avec la plupart de ses gens. Vingt-cinq seulement échappèrent au massacre en se retranchant au sommet de Ceperou et y vécurent misérablement jusqu'à l'arrivée des secours qu'ils attendaient de France.

Deux ans après le départ de l'expédition, les associés de Rouen, qui avaient fondé de grandes espérances sur leur établissement de la Guyane, y envoyaient un renfort de quarante hommes. Un nommé Laforest fut chargé de les conduire à Cayenne. Grande fut sa déception lorsqu'en abordant il apprit ce qui s'était passé, et qu'au lieu d'une colonie florissante, il n'y trouva que quelques malheureux menant une existence semblable à celle des sauvages.

Le découragement s'empara des nouveaux émigrants, plusieurs repartirent ; seize seulement, parmi lesquels étaient Laforest et deux Capucins, restèrent dans l'île. Au bout de six semaines, les indigènes ne pouvaient déjà plus les supporter ; ils les surprirent pendant qu'ils étaient au travail et les assommèrent, à l'exception de deux d'entre eux, qui parvinrent à fuir à Surinam où les Hollandais étaient déjà établis. Notre colonie avait en quelque sorte cessé d'exister.

Vers la fin de 1651, il s'était formé à Paris une nouvelle association sous le titre de « Compagnie de la France équinoxiale ». Les associés de Rouen, qui voyaient que leur privilège allait leur échapper, expédièrent à la hâte, dans le courant de février 1652, soixante hommes pour former un nouvel établissement à Cayenne, afin de conserver leur monopole. Cette expédition arriva à Cayenne et éleva sur la cime du Ceperou un fort en palissades, au même endroit où Brétigny avait établi le sien. Les colons se construisirent quelques cabanes et défrichèrent le tour de la montagne pour y planter des fèves, des patates et du manioc.

La nouvelle Compagnie avait obtenu du roi des lettres-patentes qui révoquaient celles que l'on avait autrefois octroyées aux membres de l'ancienne Compagnie de Rouen. Les nouveaux associés, parmi lesquels on comptait un gentilhomme normand, nommé Roiville, un abbé de la Boulaye qui avait été intendant général de la marine sous le duc de Vendôme, l'abbé de Marivault et plusieurs autres gentilshommes marquants ou bons bourgeois ayant pignon sur rue, formèrent un fond de huit mille écus. Ils recrutèrent des émigrants et parvinrent à réunir quatre à cinq cents soldats et autant d'ouvriers. En outre, près de cent cinquante personnes, qui avaient quelque bien, vinrent s'offrir d'elles-mêmes, proposant de se rendre à leurs frais à la Guyane. Inutile de dire que l'on s'empressa d'accepter leur concours.

Le 18 mai 1652, toute la troupe s'embarqua à Paris, au pont Rouge, sur de grands bateaux, et des-

cendit la Seine jusqu'à Rouen. Pendant le trajet, l'abbé de Marivault, qui était l'âme de l'expédition, tomba dans la Seine et se noya.

Les émigrants se rendirent ensuite au Havre où les attendaient deux navires : le *Saint-Pierre* et l'*Admiral*.

Les troupes furent divisées en huit compagnies et la direction de l'entreprise confiée à Roiville, que l'on appelait le général. Le 2 juillet 1652, on levait l'ancre et le départ avait lieu.

Rien n'était oublié pour encourager les émigrants au départ. De pitoyables vers furent même composés par une de ces compagnies de colonisation et répandus à profusion comme prospectus-réclame :

« Dans cet heureux país depuis peu rogneus
Où l'air calme et serein rit toujours sur la terre,
Là de tailles, d'impôts, de procès et d'exploits
D'avidés procureurs toute crainte est bannie ;
Et suivant seulement les naturelles lois.
Un chacun vit content et selon son génie. »

Les principaux associés étaient au nombre de douze ; c'étaient MM. de Bragelonne, de Vertamont, d'Esmanville, Isambert, de Ferrari, de Bar, de Villeneuve, de Bezou, du Plessis, les deux frères de Nuisemans et M^{lre} Hebert. La propriété de la Guyane leur avait été concédée, et les autres colons ne devaient être que leurs tenanciers. Aussi s'appelaient-ils les douze seigneurs. Le chef de l'expédition, Roiville, leur porta ombrage ; pendant la traversée ils conspirèrent contre lui, et, le 18 septembre, à minuit, l'infortuné

général était poignardé et son cadavre jeté à la mer.

Quelques jours après, la côte était en vue, et l'on débarquait à Cayenne le 30 septembre, jour de Saint-Michel.

C'est pour cela qu'un Capucin, le Père Biet, qui accompagnait les colons, donna ce nom à la montagne de Ceperou qui depuis a toujours été appelée Saint-Michel-de-Ceperou.

Les nouveaux venus, qui savaient que les associés de Rouen avaient récemment envoyé quelques hommes occuper l'île de Cayenne, s'attendaient à trouver de la résistance. Il n'en fut rien. Le sieur de Navarre qui commandait le fort s'empessa de le remettre à la première sommation. La résistance lui était impossible. Lui et ses gens n'avaient même plus d'armes en bon état pour se défendre contre les Indiens qui, à l'instigation des Hollandais, ne cessaient de les harceler.

Tout le monde étant débarqué, l'on forma un camp au pied du mont Ceperou, puis les colons construisirent des huttes et des cabanes. Une petite église en bois ne tarda pas à s'élever au sommet de la montagne, le fort fut rendu plus régulier et ses palissades remplacées par des levées en terre; huit ou dix canons étaient placés sur ses remparts, et le commandement fut donné au sieur de Vertamont qui eut sous ses ordres une garnison de quarante-cinq soldats. Il se forma ainsi une petite bourgade de quatre à cinq rues. Les émigrants qui ne s'étaient pas établis autour du fort reçurent des concessions sur la côte de Remire, le long de la mer et sur les rives du

Mahury. Chaque seigneur s'était réservé la sienne et avait eu soin de choisir les meilleures terres.

La direction de la colonie était confiée à trois des principaux associés ayant le titre de directeurs. Dans les cas importants, les seigneurs se réunissaient en assemblée générale. Une semblable organisation devait fatalement amener la discorde, et créer des divisions.

Les différents seigneurs s'estimant autant que de petits rois ne pouvaient se supporter les uns les autres. Chacun d'eux voulait commander seul, et avait des partisans parmi les colons, si bien que Cayenne, qui méritait tout au plus le nom de village, était devenu un théâtre de discussions et de querelles.

Isambert figurait parmi ces seigneurs au petit pied : homme turbulent et d'esprit inquiet, il en voulait aux directeurs et surtout à l'un d'eux nommé du Plessis qu'il accusait de tyrannie ; il sut exploiter le mécontentement de trois autres seigneurs, de Villeneuve, de Bar et de Nuisemans ; une conspiration s'organisa. Le complot fut découvert par les révélations d'un colon. Les conjurés furent arrêtés, et pour les juger, l'on forma un tribunal composé de huit membres. Le directeur de Bezou en était le président.

On condamna Isambert à l'unanimité à avoir la tête tranchée et ses complices, de Villeneuve, de Bar et de Nuisemans, à être relégués dans une île déserte. La sentence fut exécutée le jour même. Isambert fut amené au milieu du camp, auprès d'un billot contre lequel il s'agenouilla ; il l'embrassa à plusieurs reprises après avoir demandé à l'assemblée pardon de ses

fautes, et — sans la moindre faiblesse — appuya sur le billot sa tête que lui trancha un nègre à qui l'on avait dévolu les fonctions de bourreau. Le lendemain, les autres condamnés étaient conduits à l'île aux Lézards, désignée comme le lieu de leur exil. L'on suppose que c'est l'une des îles de Revaire.

Cette justice un peu sommaire ne ramena pas le calme; la colonie continua d'être fort troublée. Le commandant du fort de Ceperou, de Vertamont, prit des airs de supériorité avec les directeurs; bientôt l'on n'eut aucun doute sur ses intentions. Il voulait se rendre indépendant ou tout au moins s'arroger la souveraineté de Cayenne. Les autres seigneurs prirent les armes; la guerre éclata. Après quelques escarmouches, les deux partis se serrèrent de nouveau la main et signèrent même un traité de paix.

D'autres difficultés ne tardèrent pas à surgir. Les colons avaient constamment usé de procédés violents à l'égard des indigènes dont ils faisaient trafic et qu'ils réduisaient en esclavage. Il en résulta une haine sourde qui devait finir par éclater.

Les Indiens se soulevèrent et les Français, obligés d'être toujours sous les armes pour se défendre contre leurs attaques réitérées, ne purent se livrer à la culture. L'on manqua bientôt des objets de première nécessité, et la disette se fit sentir.

De Vertamont, désespéré, regardant la situation comme perdue, s'échappa dans une chaloupe avec quelques hommes dévoués à sa personne, et parvint à gagner la Barboude, d'où il se rendit à la Martinique. La misère de la colonie parvint à son comble. On fut

bientôt obligé de se retrancher dans le fort de Ceperou que les sauvages assiégèrent. Les malheureux qui étaient restés dans notre établissement et dont les rangs s'éclaircissaient chaque jour se voyant condamner à périr, profitèrent d'une nuit sombre pour fuir dans quelques pirogues et gagner Surinam où ils arrivèrent au mois de décembre 1664. Nous abandonnions la Guyane.

Quelque temps après un parti hollandais, qui avait été chassé du Brésil, que le Portugal venait de recouvrer, abordait à l'île de Cayenne alors sans possesseurs. Le chef de ces réfugiés, Spranger, s'établissait avec ses compagnons au fort de Ceperou, et obtenait des Etats-Généraux le titre de chef de la colonie qu'il dirigea jusqu'au mois de mai 1664 époque à laquelle les Français reprirent leur ancienne possession.

En 1663, un maître des requêtes, Le Fèvre de la Barre qui, autrefois, avait été intendant du Bourbonnais, conçut le projet de fonder une colonie. Encouragé par le voyageur Bouchardeau qui avait visité les Antilles et les côtes de l'Amérique du Sud, il rédige avec lui un mémoire qu'ils soumettent à Colbert. Le ministre l'approuve et se met en mesure de seconder La Barre. Ordre est donné à l'intendant de la Rochelle de lui apporter son concours.

La Barre avait convoqué une vingtaine de ses amis ; chacun avait souscrit pour la somme de vingt mille livres. La compagnie de la France équinoxiale était fondée. L'on s'occupa de recruter des émigrants et d'armer des vaisseaux.

Le personnel que l'on avait réuni, tant colons que

soldats, comprenait près de douze cents personnes. Trois flûtes, un flibot et une frégate avaient été mis en état de prendre la mer et en outre plusieurs bâtiments de guerre reçurent l'ordre d'escorter le convoi. C'était l'expédition la plus importante que l'on eût encore envoyée à la Guyane.

L'escadre quitta la Rochelle le 26 février 1664, et le 15 mai elle arrivait à Cayenne.

Les Hollandais n'essayèrent pas de résister en présence de forces aussi nombreuses et s'empressèrent de nous céder la place. Les colons se partagèrent les terres et l'on commença les défrichements. Par son habileté et sa justice, La Barre se concilia les Indiens qui, jusqu'alors, se montraient pleins de défiance à l'égard des blancs. On pouvait espérer que la compagnie de la France équinoxiale allait réussir là où ses devancières avaient échoué, mais ses jours étaient comptés et à peine commençait-elle à vivre qu'elle cessait d'exister.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1665, l'on vit naître la compagnie royale des Indes occidentales. L'on trouvait que les associations particulières n'encourageaient que faiblement les colonies et que leurs établissements faisaient plus de commerce avec l'étranger qu'avec la France. On pensait qu'une grande compagnie disposant de capitaux considérables donnerait enfin des résultats. Que fait-on ? un acte inique. Toutes les concessions sont révoquées, les Antilles françaises rachetées aux particuliers auxquels elles avaient été vendues.

La nouvelle compagnie s'occupa sans délai de

prendre possession de la Guyane et de coloniser ce vaste territoire encore désert. Son premier agent fut Antoine Noël, qui arriva en Amérique à la fin de 1665, avec quelques soldats et émigrants. Au lieu d'aller à Cayenne, la petite expédition se dirigea du côté de la terre ferme, à l'embouchure de la rivière de Sinnamary, et y construisit un fort. Le nouvel établissement était sans importance.

L'île de Cayenne n'était pas oubliée, et, en 1667, la compagnie chargeait le chevalier de Lezy d'aller en prendre possession. A peine le nouveau gouverneur était-il installé qu'il fut attaqué par les Anglais avec qui nous étions en guerre. De Lezy pensa d'abord résister et se porta sur la plage avec une vingtaine de soldats.

Des coups de fusil furent échangés de part et d'autre. Mais en présence du nombre des assaillants qui comptaient plus de sept cents combattants, le gouverneur s'embarqua dans des pirogues avec une partie de ses gens et se réfugia à la Guadeloupe. Les colons qui restaient, surtout les femmes et les enfants, allèrent se cacher dans les bois.

Une centaine d'hommes se trouvaient au fort de Ceperou. Un sergent suisse, nommé Férand, s'était mis à leur tête et le premier assaut des Anglais avait été repoussé. Mais le découragement s'empara des Français qui se voyaient abandonnés par le gouverneur et leurs officiers. Aussi le sergent Férand fut-il forcé de signer une capitulation et de se rendre prisonnier avec ses compagnons. Nos ennemis se répandirent ensuite dans l'île, promenant partout le ravage,

incendiant les maisons, détruisant les sucreries et tuant tous les bestiaux qu'ils rencontraient. Quand ils eurent accompli leur œuvre de destruction, ils songèrent au départ ; ils étaient arrivés le 23 septembre 1667, et le 8 octobre, leur chef, le chevalier Harman, donnait l'ordre de lever l'ancre et s'en allait accomplir ses prouesses d'un autre côté.

Les Français qui s'étaient réfugiés à la Guadeloupe, ne tardèrent pas à apprendre le départ des Anglais. Dès que cette nouvelle paraît certaine, deux cents d'entre eux reviennent à leur ancienne demeure ; la colonie renaît de ses ruines. Le curé de Cayenne, le Père Morellet, de l'ordre des Jésuites, parcourt les bois, cherche à rassembler ses anciens paroissiens qui y vivaient dispersés, et bientôt un village est de nouveau bâti au pied du fort Ceperou. C'est à partir de ce moment que la Guyane commença à posséder une organisation régulière. Les gouverneurs résidaient dans le quartier d'Armire, et c'est de là que sont datées leurs ordonnances. De Lézy, qui était revenu de la Guadeloupe, fut remplacé en 1668 par de la Barre, qui prit le commandement avec le titre de lieutenant général des îles et terre ferme de l'Amérique.

La compagnie exerçait une autorité absolue ; — tout se faisait suivant son bon plaisir ; — les concessions avaient lieu en son nom. Son principal mobile, ainsi que celui des colons, était de trouver de l'or. Aussi les premiers habitants de la Guyane montraient-ils une persévérance incroyable à rechercher des gisements aurifères et on les voyait creuser des

puits qui souvent avaient jusqu'à quarante et cinquante pieds de profondeur.

A cette époque, l'île de Cayenne était infestée d'une grande quantité d'espèces félines qui habitaient dans les bois ou passaient, au dire des contemporains, de la terre ferme, à la nage, pour venir enlever les bestiaux jusque dans les étables. A plusieurs reprises, les habitants désolés furent sur le point de tout abandonner. L'on parvint néanmoins à se débarrasser de ces ennemis plus désagréables que véritablement inquiétants.

L'intérieur du pays était encore inconnu ; en 1674, deux jésuites, les Pères Jean Grillet et François Béchamel, firent un voyage d'exploration qui dura près de cinq mois. Ces deux missionnaires, sans autres provisions qu'un peu de pain de cassave et des bananes séchées et pilées, sans autre escorte que celle d'un nègre et de trois Indiens, s'embarquèrent sur une pirogue et pénétrèrent à cent vingt lieues dans la Guyane, vers l'Approuague et le haut Oyapock. Leur but était la conversion des sauvages ; aussi s'arrêtaient-ils chez les nombreuses peuplades qu'ils rencontraient, et essayaient-ils de leur faire connaître les vérités de l'Évangile. Ils eurent constamment avec les indigènes des relations d'amitié et de bonne intelligence, et, grâce à leur concours, ils purent reconnaître des contrées demeurées encore mystérieuses pour les Européens.

Les Indiens qu'ils visitèrent se livraient parfois encore à l'anthropophagie. Des naturels interrogés par le Père Béchamel lui dirent : « Gardez-vous de

vous rendre chez les Acoquas ; ils achèvent de faire bouillir dans leur marmite une nation qu'ils viennent de détruire ! » Les missionnaires ne furent nullement ébranlés et se rendirent chez les Acoquas chez lesquels ils furent parfaitement reçus. Le Père Grillet en dit même beaucoup de bien ; il avoue cependant qu'un jour , par pure affection pour lui, plusieurs de ses néophytes lui ont apporté, comme morceau délicat, une mâchoire de jeune homme. La même année où les deux missionnaires accomplissaient leur voyage, la Compagnie des Indes occidentales était supprimée et Cayenne réuni au domaine de la Couronne. La colonie cessa d'être exploitée au profit d'une association privilégiée, et l'on espérait que sa situation ne tarderait pas à s'améliorer. Malheureusement il en fut autrement. Nous étions en guerre avec les Provinces-Unies et les Hollandais, qui voyaient avec jalousie notre établissement à la Guyane et avaient entendu dire aux Indiens que ce pays recélait de nombreuses mines d'or et d'argent, résolurent de s'en emparer.

Au commencement de l'année 1676, leur flotte, composée de onze vaisseaux, arrivait devant Cayenne. Les habitants, fatigués d'être si souvent chassés de leurs demeures et dépouillés de leurs biens, ne se défendirent pas. Aussi la ville se rendit sans opposer aucune résistance.

Les Hollandais connaissant l'importance de leur nouvelle possession, avaient l'intention de la garder. Pendant le peu de temps qu'ils l'occupèrent, ils travaillèrent avec activité à augmenter ses fortifications.

La garnison était portée à quatre cents hommes de troupes et des établissements étaient fondés sur les bords de l'Oyapock et de l'Approuague. Malgré toutes ces précautions, ils ne devaient pas jouir longtemps de leur nouvelle conquête. Le 18 décembre 1676, le chef d'escadre d'Estrées paraissait devant Cayenne avec six vaisseaux de ligne, quatre frégates et un brûlot. Le 19, huit cents Français débarquaient et, le lendemain, les Hollandais étaient obligés de se rendre. La Guyane rentrait sous notre domination.

Après la reprise de la colonie, l'on s'y appliqua avec soin à la culture des terres. Le cacao, le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre formaient alors les revenus de Cayenne.

Le cacaoyer et l'indigotier poussaient spontanément dans les forêts ; le roucou y était également indigène. Son fruit était employé comme matière tinctoriale. On s'en servait même à cette époque pour colorer le beurre et le chocolat.

Le coton était également répandu ; les Indiens le cultivaient au moment de la découverte et en faisaient des hamacs.

Quant à la canne à sucre, elle avait été transportée de bonne heure dans nos colonies, et l'on comptait déjà dans l'île de Cayenne un certain nombre de sucreries fort bien montées et dont les produits étaient recherchés. L'esclavage avait été introduit et fournissait des travailleurs.

Un nègre se vendait en moyenne trois cents francs, et le prix d'une habitation en plein rapport s'élevait à près de quarante mille livres, suivant les inven-

taires qui nous ont été conservés. L'on peut ainsi facilement se rendre compte de la prospérité de la colonie, eu égard à la dépréciation que le numéraire a subie depuis le xvii^e siècle.

Le gouverneur de la Guyane était alors le marquis de Ferolles qui avait succédé, en 1679, au chevalier de Lezy et conserva son poste jusqu'en 1705. Ce fut un colonisateur fort distingué, qui ne négligea rien pour assurer le développement de nos établissements. Son administration juste et intègre avait attiré un certain nombre de Juifs et de Protestants qui, pour la plupart, s'étaient fixés dans le quartier de Remire. Malheureusement l'intolérance qui signala la dernière période du règne de Louis XIV se fit sentir à Cayenne comme en France et força des colons actifs et industriels à quitter notre possession. Presque tous allèrent à Surinam, au grand détriment de notre commerce.

La colonie continua néanmoins d'augmenter, surtout en 1686. Cette année là, quelques s'ibustiers, qui avaient épuisé les faveurs de la fortune en écumant les mers, vinrent s'y fixer et établirent une circulation d'or et d'argent jusqu'alors inconnue à la Guyane où tous les marchés et les paiements se faisaient en nature. On s'acheminait vers une grande prospérité, lorsqu'en 1688 l'arrivée de Ducasse vint tout compromettre. Ce terrible corsaire se proposait de livrer au pillage la ville de Surinam qui depuis longtemps excitait ses convoitises. Cette expédition ne pouvait que plaire aux habitants de Cayenne et beaucoup d'entre eux se décidèrent à s'embarquer. Malheureu-

sement pour nous, les Hollandais que nous comptions surprendre avaient été avertis et s'étaient mis en état de défense. Il périt beaucoup de monde dans l'attaque, et l'on fut obligé de se retirer.

Après cet échec, Ducasse se rendit aux Antilles avec ses compagnons qui y restèrent presque tous ; la colonie perdit ainsi une partie de sa population.

Il en résulta un temps d'arrêt dans la colonisation. Cependant, c'est à cette époque que l'on fit exécuter différents travaux. En 1690, les fortifications de Cayenne étaient augmentées sans néanmoins devenir bien redoutables. L'enceinte irrégulière n'était défendue que par quatre bastions et trois courtines. La plupart des canons étaient dépourvus d'affûts. Le fossé était à sec et l'on n'avait pas pratiqué de chemins couverts. La garnison ne s'élevait guère qu'à deux cents hommes, dont cinq ou six montaient constamment la garde dans le fort principal et au magasin des poudres.

La ville de Cayenne n'avait rien qui pût rappeler les cités de l'Europe. Les rues étaient larges, tirées au cordeau et non pavées, et l'église construite en bois. On comptait environ cent cinquante maisons, c'est-à-dire des cases d'assez mauvaise apparence, presque toutes bâties en boue, couvertes de feuilles de palmier et enduites à l'intérieur de bouse de vache. Quelques-unes, mais en petit nombre, étaient en pierre, et avaient deux étages. La population de Cayenne comptait à peine cinq cents habitants. Telle était la colonie dans les dernières années du xvii^e siècle.

En 1696, arriva une escadre qui revenait du détroit de Magellan où l'on avait tenté, mais inutilement, de fonder un établissement. L'officier qui la commandait, de Gennes, dont nous avons déjà parlé, sollicita une concession dans la Guyane, et le roi, par lettres patentes du 19 juin 1697, lui accorda à perpétuité, à lui et à ses descendants, un domaine qui fut bientôt érigé en comté.

C'est là l'origine du nom que porte le quartier que l'on appelle aujourd'hui la Comté et qui, dans le principe, se nommait comté de Gennes.

Le commerce était alors insignifiant ; quelquefois un vaisseau restait plus d'un an en rade à attendre son chargement. Le trafic avec les Indiens demeurait une des principales ressources. Cette troque, car l'on ne peut lui donner d'autre nom, se faisait tantôt par mer, tantôt par terre. De petits bâtimens portaient de Cayenne, se rendaient dans l'Amazone porter aux sauvages des haches, des couteaux, des verroteries, et recevaient en retour des poissons séchés au soleil, du cacao, du coton et des hamacs. Les communications par terre étaient plus difficiles ; il n'y avait pas de route frayée. Aussi le gouverneur de Férolles, désireux de multiplier les relations avec les peuples indigènes, alors en grand nombre dans le pays, et de faciliter la découverte des mines, fit-il commencer, vers la source de l'Orapu, un chemin qui devait, à travers bois, conduire jusqu'aux bords de l'Amazone. Ce vaste projet ne put alors s'effectuer.

Les Portugais qui occupaient le Brésil voyaient toujours avec jalousie notre établissement, et cher-

chaient constamment à empiéter sur notre territoire. Le 4 mars 1700, un traité était conclu à Lisbonne. Il fut décidé que l'Amazone serait reconnu comme limite de possession des deux puissances, et cette clause mit fin pour le moment aux difficultés qui s'étaient élevées entre les Français et leurs voisins.

En 1705 mourut le marquis de Férolles. Son successeur, de Rionville, ne fit que passer et fut remplacé par Rémi d'Orvilliers qui administra la Guyane jusqu'en 1713. Sous son gouvernement, quelques démêlés s'étaient élevés entre les colons et les Indiens; une collision eut lieu : plusieurs indigènes furent tués ainsi que deux ou trois Français. La guerre était sur le point d'éclater et elle aurait eu certainement les conséquences les plus funestes. Le concours des missionnaires nous fut fort utile. Sur leur invitation, les chefs des principales tribus se réunirent en assemblée générale. L'on y rechercha la cause de la mésintelligence, les moyens d'y mettre fin, et la paix ne tarda pas à se rétablir.

A la Guyane comme dans les autres colonies, l'action des missionnaires fut toujours des plus actives.

La France équinoxiale était échue aux Jésuites, qui dans leur zèle se répandaient dans les régions encore inexplorées et portaient la civilisation au centre des nations les plus éparses.

Le supérieur de ces religieux, le Père Creully, était arrivé à Cayenne en 1685; il resta dans le pays jusqu'à sa mort, en 1718. Les Indiens l'intéressaient vivement; son but était de les réunir en grandes missions, sur le modèle de celles du Paraguay. Le Père

Lombard apprenait les langues des peuplades qu'il évangélisait et explorait des solitudes jusqu'alors inconnues. Après quinze ans de pieux travaux, se trouvant à la tête d'un nombreux troupeau de fidèles, il vint s'établir à l'embouchure de la rivière de Kourou. Là fut élevé une église qui commencée en 1726 ne fut terminée qu'en 1728. Construite en bois, elle était l'œuvre des sauvages. Les hommes s'en étaient allés abattre des arbres dans la forêt pendant que les femmes filaient du coton que l'on vendait à Cayenne afin de réunir la somme nécessaire à l'achat des objets du culte.

Peu à peu l'on faisait la conquête de la Guyane. Des ouvriers de la foi se répandaient sur les rives de l'Oyapock que l'on commençait à explorer ; parmi les voyageurs les plus intrépides, citons le Père Fauque, dont les pérégrinations étaient presque continuelles. « J'ai peine », écrivait-il à un ami, « à vous exprimer le profond silence qui règne le long de ces rivières, où l'on passe des journées entières sans presque voir ni entendre aucun oiseau. Cette solitude, quelque affreuse qu'elle paraisse d'abord, a je ne sais quoi d'enivrant par la suite. La nature qui s'y est peinte elle-même dans toute sa simplicité, fournit à la vue mille objets qui la récréent. Tantôt ce sont des arbres de haute futaie que l'inégalité du terrain présente en forme d'amphithéâtre et qui charment les yeux par la variété de leurs feuilles et de leurs fleurs ; tantôt ce sont de petits torrents ou cascades qui plaisent autant par la clarté de leurs eaux que par leur agréable murmure. Je ne peux cependant vous dissimuler

qu'un pays si désert inspire parfois quelque horreur secrète dont on ne se sent pas maître. »

Des missions ne tardèrent pas à se former sur l'Oyapock et même sur le Camapi. Des paroisses s'organisaient et des habitations modèles se construisaient à Remire, au Grand-Beauregard, à Guatimala et dans la Comté. La plus importante des missions était celle de Saint-Paul d'Oyapock, qui datait de 1725.

La guerre de la Succession d'Espagne causa de sérieux préjudices à la colonie; le commerce languissait; — la population européenne était stationnaire. — La paix d'Utrecht vint apporter un notable changement dans nos possessions de la Guyane.

Les limites avec les Portugais avaient été fixées autrefois au cours de l'Amazone.

Par le traité d'Utrecht, notre limite du côté méridional fut le cap Nord et la rivière Vincent-Pinçon ou Iapoc. L'interprétation portugaise, fait observer M. Jules Duval, confond ces deux points avec le cap d'Orange et la rivière d'Oyapock, ce qui enlève les trois quarts de la surface et la moitié du littoral revendiqués par la France, qui, de son côté, reporte ses limites à la rivière Araouari au voisinage du cap Nord.

Cette clause a soulevé de nombreuses discussions qui furent tant soit peu éclaircies en 1736, sans cependant que la question fût définitivement tranchée, car aujourd'hui encore l'on discute sur la délimitation de notre territoire.

En 1716, la colonie fit une acquisition importante. Quelques déserteurs français, qui s'étaient réfugiés à

Surinam, revinrent à Cayenne en apportant plusieurs caféiers qu'ils avaient dérobés à une plantation hollandaise. La culture du café se répandit immédiatement sur une ordonnance rendue par le Gouvernement. En 1752, l'on en exportait 27,000 livres. Des colons s'étaient mis à planter le cotonnier, et les produits qu'ils avaient obtenus étaient supérieurs à ceux des Antilles et recherchés sur les marchés d'Europe. Le cacao et le roucou donnaient lieu à un trafic considérable ; l'indigo seul n'était pas en progrès, on y renonçait à cause de la concurrence qu'il fallait soutenir contre Saint-Domingue. De nouvelles sucreries avaient été fondées, et vers l'an 1750, nos établissements expédiaient en Europe plus de mille quintaux de sucre. On avait reconnu le sol favorable au poivrier, au camphrier et à la vanille.

La population n'augmentait que lentement. En 1740, elle ne s'élevait qu'à cinq mille trois cents personnes, dont six cents blancs, quatre mille trois cents esclaves et une centaine d'affranchis. Les créoles passaient pour être fort agréables ; leurs femmes étaient enjouées, jolies, et l'on remarquait qu'elles n'avaient pas le teint pâle comme leurs compatriotes des Antilles. Sur une habitation la vie était large, aussi l'hospitalité y était-elle généreusement exercée. Les habitudes françaises s'étaient modifiées avec le climat. Le dîner d'un colon pouvait tout d'abord étonner l'Européen nouvellement débarqué, lorsqu'il voyait figurer sur la table la soupe au perroquet et le rôti de tortue qui, à la Guyane, passaient pour être des mets exquis. On avait planté de la vigne qui avait

réussi, et le vin que l'on obtenait par une fermentation de sept à huit jours, était fort estimé à Cayenne ; certains habitants soutenaient même qu'il valait en qualité les meilleurs crus de France. Nos ports maritimes de Nantes, de la Rochelle et de Bordeaux entretenaient des rapports avec la colonie et lui expédiaient des farines, du bœuf salé, des toiles peintes, des souliers et de la quincaillerie. Des communications s'étaient aussi établies avec New-York et Boston et la plupart des chevaux venaient de la Nouvelle-Angleterre. La Guyane avait cessé d'être pour nous une possession perdue dans l'Amérique du Sud.

En 1756, avait commencé la guerre de Sept ans, qui ne fut pour nous qu'une série de désastres, et, en 1763, la France signait le honteux traité de Paris qui consacrait la ruine de notre empire colonial. Nous perdions l'Inde, le Canada et une partie de nos Antilles. Le Gouvernement, désireux de réparer la perte de ses possessions de l'Amérique du Nord, conçut alors le projet de donner un grand développement à la colonisation de la Guyane française. Il se proposait d'y établir une population européenne, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir en même temps de boulevard à nos autres établissements du Nouveau Monde. Cette entreprise qui devait échouer misérablement est connue sous le nom d'expédition de Kourou.

L'opinion publique se réveilla à l'annonce de la fondation d'une nouvelle colonie et une foule de projets et de mémoires furent soumis au Gouvernement. D'Orvilliers, le fils du gouverneur de ce nom et qu'un

séjour de quarante-sept ans à la Guyane, avec l'exercice de divers emplois avait rendu compétent, consulté sur le lieu que l'on devait choisir pour créer un établissement, avait indiqué Kourou, dont la rivière avait un cours navigable de quarante-cinq lieues. Il disait le sol propice à la culture de la canne à sucre, mais ajoutait qu'il n'y avait pas de défrichement possible sans le travail des noirs. Par conséquent, il fallait avoir recours à la traite, — introduire de nouveaux esclaves.

Ce plan ne fut pas entièrement adopté. Si, sur les conseils du chevalier Turgot, l'on se prononça pour Kourou, l'on se rangea à l'avis du baron de Bessner qui proposait de se rendre en Alsace et dans les états allemands du bas Rhin et d'y recruter un certain nombre de familles. Le Gouvernement se chargea des frais de leur passage, et de leur établissement.

L'on pensa aussi à tirer des émigrants de l'île de Malte. Les Maltais paraissaient évidemment propres à remplir l'œuvre de colonisation. Le ministre s'adressa au Grand Maître de l'Ordre, mais inutilement. Ce dernier refusa de permettre à ses sujets de partir pour l'Amérique, en alléguant que ses états qui avaient à peine cinquante mille habitants ne lui paraissaient pas trop peuplés.

L'affaire ne tarda pas à être vigoureusement lancée. Des prospectus mirifiques, des estampes représentant des paysages enchanteurs, furent largement distribués dans le public, et bientôt plusieurs milliers d'émigrants furent rassemblés. Les capitaux étaient offerts et l'on sollicitait les engagements comme une faveur. Le

ministre Choiseul avait demandé au Roi pour lui et son cousin Praslin, la concession de territoires compris entre la rivière Kourou et le Maroni et qui devaient être convertis en fiefs héréditaires pour lui et les membres de sa famille.

Tout semblait annoncer des jours prospères à la nouvelle colonie soutenue par l'opinion publique et directement protégée par le ministère. Par malheur, la conduite de l'expédition fut partagée entre deux chefs jaloux l'un de l'autre, le chevalier Turgot et l'intendant de Chauvalon. Le premier brillait par son incapacité, et le second manquait de probité. Ils ne purent s'entendre et leur rivalité devait nous être funeste.

Le premier convoi d'émigrants partit dans le courant de 1763 sous les ordres du commandant Brûle-Tout de Préfontaine. Il arrivait à Cayenne au mois de juillet et se rendait à Kourou. Un camp fut établi sur les bords de la rivière, et l'on commença les défrichements. Sur la plage se trouvait l'église de la mission ; les ingénieurs s'étaient empressés de tracer autour de la ville nouvelle, qui pour le moment ne comprenait qu'une citerne, quelques hangars, et quatre rangées de carbets, espèces de maisons à un étage ou rez-de-chaussées, construites avec des troncs d'arbres fichés en terre et couvertes de feuilles. A l'extrémité l'on avait planté un jardin potager qui servait en même temps de promenade publique.

Au mois de novembre 1763, de Chauvalon mettait à la voile avec onze bâtiments qui portaient quinze cents colons et jusqu'au milieu de l'année suivante,

les convois se succédèrent rapidement. L'on s'occupa d'agrandir le camp de Kourou et dix nouvelles rangées de carbets formant autant de rues furent destinées à recevoir la population pressée des émigrants. On construisit une boulangerie, un magasin, des forges, et l'on établit un cimetière qui devait bientôt être plus peuplé que la ville elle-même.

L'administration française, fidèle à ses habitudes ordinaires de routine, avait fait preuve d'une incurie et d'une incapacité incroyables. Rien n'avait été préparé pour recevoir les émigrants, qui se présentaient sans vivres, sans vêtements, et débarquaient sur une langue de terre sablonneuse et des îlots à peine déblayés à l'embouchure du Kourou. Sous l'ombrage des arbres toujours verts de la Guyane, des myriades d'insectes troublaient leur repos, et des rochers qui bordaient le rivage aucun ruisseau ne coulait pour apaiser leur soif. De plus, comme les convois arrivaient coup sur coup et que les approvisionnements d'Europe, d'ailleurs insuffisants, se corrompaient sous l'influence du climat, la confusion fut bientôt à son comble et la famine devint menaçante. En juillet 1764, douze mille personnes étaient entassées sur les plages du Kourou, sans abris et presque sans vivres. Les quelques rares colons, possesseurs de concessions, ne les avaient pas défrichées. Ils en étaient incapables ; pour la plupart originaires des villes, ils étaient étrangers aux travaux agricoles. Tous ces nouveaux venus, transportés dans un pays si différent du leur, brûlés par un soleil torride, souffrant de la faim et de la soif, étaient dévorés par la

fièvre qui conduit au désespoir, à l'hallucination et bientôt à la mort.

Du reste, il faut le reconnaître, l'on n'avait pas été heureux dans le recrutement des émigrants, en grande majorité le rebut et l'écume de la population de nos villes de l'Est.

A peine arrivés, les nouveaux colons avaient ouvert des cafés et monté un théâtre où l'on donnait des comédies et jouait des bergerades. Des boutiques symétriquement disposées de manière à former galerie étalaient des marchandises d'Europe, envoyées au hasard de la métropole et qui montraient avec quelle frivolité l'on avait agi. L'on y trouvait des cartes à jouer, des pantins, des parfums; il y avait même un marchand de patins, et la glace et la neige sont inconnues à la Guyane! L'on se serait cru au Palais-Royal ou mieux dans quelque foire de banlieue. La journée se passait en plaisirs grossiers! L'on voulait jouir avant l'heure du sinistre! — Jouir et oublier! Les scandales publics alimentaient toutes les conversations; on les répandait au moyen d'affiches et de feuilles volantes. Telle était l'existence que l'on menait à Kourou. L'on vivait sans souci du lendemain. Cette féerie devait bientôt finir; — le réveil fut terrible. Plus de dix mille personnes moururent de faim et de misère dans des souffrances atroces. L'on voyait des mères se jeter dans la rivière avec leurs enfants. En 1765, il ne restait que neuf cent dix-huit colons, malades, amaigris et moribonds, qui s'apprêtaient à fuir cette terre maudite.

Trois ans après ce désastre, il se forma, sur le plan

du baron de Bessner, une nouvelle compagnie dans laquelle entrèrent le duc de Praslin et Dubuc, alors chargé de l'administration des colonies. Il s'agissait de l'exploitation agricole d'un district fertile sur la rive droite du Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne. Soixante-dix soldats acclimatés furent envoyés dans cette localité en qualité de cultivateurs ; ils ne tardèrent pas à se disperser pour la plupart et cette tentative demeura sans résultat. La Guyane resta ensuite pendant plusieurs années dans une stagnation complète. En 1775, l'on n'y comptait que treize cents blancs et huit mille esclaves, et les exportations pour la France atteignaient à peine une valeur de cinq cent mille livres.

Il y avait déjà plus d'un siècle et demi que les Français avaient fondé des établissements à la Guyane, et cependant la colonie n'avait encore présenté aucun accroissement sensible ; aussi jouissait-elle d'une mauvaise réputation. Un commissaire de la marine, Malouet, qui avait passé cinq ans à Saint-Domingue en qualité d'ordonnateur, pensait que nous ne devions pas négliger la France équinoxiale et que nous n'avions pas su en exploiter les nombreuses richesses. Il vint à Cayenne et commença par visiter les différents districts de la Guyane française pour en étudier les diverses productions. Puis il se rendit ensuite à Surinam afin de se familiariser avec le système d'agriculture que les Hollandais avaient mis en pratique.

Malouet constata que les terres hautes, dont l'exploitation était plus facile, perdaient au bout de quelque temps toute leur fertilité.

Aussi conçut-il le projet de dessécher les terres noyées dont on dédaignait tous les avantages.

A Cayenne se trouvait un ingénieur, nommé Guizan, qui, de concert avec Malouet, s'occupa de mettre à exécution différents projets qui devaient transformer la Guyane. L'on commença à tracer des chemins, à dessécher, à ouvrir des canaux. Malheureusement, en 1778, Malouet fut forcé, par le mauvais état de sa santé, de repasser en France, et la colonie se vit privée de l'utile direction qu'il avait su imprimer aux travaux agricoles.

Les gouverneurs qui se succédèrent ensuite, de Fiedemon, de Bessner, de Lavallière, de Fitz-Maurice de Villeboi, essayèrent pendant quelque temps de mettre ses idées en pratique. Ils s'occupèrent surtout de multiplier les arbres à épices, dont quelques années auparavant Poivre avait ravi quelques plants aux Hollandais pour en enrichir la Guyane française. Une partie de l'habitation, connue sous le nom de la Gabrielle, fut alors défrichée, et l'on planta le géroffier et le muscadier qui y prospérèrent rapidement. L'on forma le projet d'établir des sucreries dans les terres basses du cap Cassipour et l'on colonisa la Montagne d'Argent, ainsi nommée à cause de la couleur argentée qu'elle revêtait au lever et au coucher du soleil; si bien que pendant longtemps l'on a supposé qu'elle devait contenir des gisements du précieux métal.

Telle était la situation en 1789, à la veille de la Révolution. Il résulte des documents officiels qu'en 1790, le mouvement total du commerce de la Guyane française avec la France et l'étranger dépassait

1,200,000 livres, dont 540,000 pour les exportations et 660,000 pour les importations. La même année, le nombre des navires expédiés de France pour la Guyane était de dix et celui de la Guyane en France de deux seulement à la même époque. La population de la colonie, non compris les indigènes, s'élevait à environ quinze mille habitants dont deux mille blancs, six cents hommes de couleur libres et douze mille esclaves. L'on comptait un millier d'indigènes de différentes tribus, la plus importante était celle des Galibis.

La Révolution eut son contre-coup à la Guyane et y produisit de grands troubles. Si cette possession n'envoya pas de députés à l'Assemblée constituante, ainsi que les autres colonies, les passions révolutionnaires y furent aussi violentes qu'ailleurs. Des révoltes de nègres ne tardèrent pas à éclater, et, en juin 1794, la publication des décrets de la Convention, abolissant l'esclavage, ne fit que rendre pire la situation. Malgré les règlements sévères qui furent adoptés pour le maintien du travail, ce désordre fut à son comble et il y eut un abandon à peu près complet des plantations agricoles. La culture cessa pour ainsi dire d'exister, et durant toute cette période la Guyane vécut dans l'anarchie la plus complète.

En 1797, la Guyane devint tristement célèbre. Trois hommes, dans le désarroi général, Barras, La Révellière-Lépeaux et Rewbell, débordés par leur impopularité et voyant l'opinion publique menacer de les engloutir, firent le coup d'État du 18 Fructidor (4 septembre 1797). Les élections furent annu-

lées et une minorité aussi complaisante que criminelle vota la proscription en bloc contre les émigrés et les prêtres, et nominalement contre soixante-cinq individus, dont deux directeurs, des membres du Conseil des Anciens, quarante-deux du Conseil des Cinq-Cents et dix personnages politiques ; quarante-huit parvinrent à s'échapper, seize furent désignés pour la déportation : Barthélemy, Barbé-Marbois, Laffon-Ladébat, Delaud, le général Murivais, Tronson du Coudray, Aubry, Ramel, Pichegru, Millot d'Assonville, Rovère, Bourdon de l'Oise, la Villeurnoy, l'abbé Brottier. Les malheureux furent conduits de Paris à Rochefort, et ce trajet s'accomplit avec une rigueur inouïe, ils furent embarqués à bord de la corvette *la Vaillante*, qui prenait la mer le 25 septembre. Les déportés ignoraient dans quel lieu ils allaient être conduits, ce ne fut qu'après plusieurs jours de navigation qu'ils l'apprirent à la suite d'une circonstance fortuite. Une caisse très haute, enveloppée de toile cirée, se trouvait sur le pont du bâtiment, et tous les jours l'on y versait abondamment de l'eau. Lorsque *la Vaillante* arriva sous des latitudes plus chaudes, les toiles furent enlevées et Barbé-Marbois reconnut l'arbre à pain. « Nous allons à Cayenne », s'écria aussitôt Barthélemy ; il se souvenait qu'en sa présence La Révellière-Lépeaux avait maintes fois manifesté au ministre de la marine son impatience que l'arbre à pain fût expédié pour la Guyane pour y être acclimaté. Au bout de cinquante et un jours, *la Vaillante* mouillait dans la rade de Cayenne.

Le gouverneur de la colonie était un cousin de

Danton, Jeanner Oudin. Les déportés furent logés à l'hôpital, et les soins qu'ils reçurent de la population les remirent tant soit peu de leurs souffrances et de leurs fatigues.

Deux terroristes, Collot d'Herbois et Billaud-Varenes, les avaient précédés à la Guyane. Le premier était mort en 1796, et quant au second il s'y trouvait encore. Plus tard, il devait s'échapper et se réfugier à Haïti, où il mourut en 1819 à Port-au-Prince.

Les malheureuses victimes de Fructidor pouvaient se bercer de quelques espérances. Leurs illusions ne tardèrent pas à s'évanouir ; on avisa ces déportés qu'ils ne pouvaient à Cayenne se promener que sur la place publique à certaines heures, et sous la surveillance de soldats.

Quelques jours après, ils apprenaient qu'ils allaient être conduits à Sinnamary, et, le 23 novembre, ils débarquaient dans ce misérable village composé de quelques cases en bois ou en terre, et couvertes pour la plupart de feuillages. En moins d'une année, six d'entre eux avaient succombé sous l'influence du climat ; huit, dont Pichegru et Barthélemy, avaient pu s'échapper en gagnant la terre hospitalière des États-Unis. Deux seulement restaient : Barbé-Marbois et Laffon-Ladébat. Mais le Directoire avait pourvu au repeuplement de ce hameau désert qui allait désormais jouir d'une sinistre réputation.

La déportation continuait d'être en vigueur et elle était rigoureusement appliquée surtout contre les prêtres. En 1798, *la Décade* amenait à Cayenne

cent quatre-vingt treize déportés, dont cent cinquante-cinq prêtres et trente-huit laïques ; la même année, arrivait *la Bayonnaise* avec cent dix-neuf déportés, dont cent neuf prêtres et dix laïques, en tout trois cent douze déportés dont cent soixante-quinze moururent victimes du climat, des privations et des mauvais traitements. Leur séjour à la Guyane ne fut qu'un long martyre et ce triste épisode doit être considéré comme l'une des pages les plus honteuses de l'histoire de notre pays. Néanmoins, La Révelière-Lépeaux osa écrire qu'après le 19 fructidor, « aucun mandat d'arrestation ne fut lancé et que le règne des lois reprit son cours ; » il est impossible de mentir avec plus d'impudence.

Le Directoire n'allait pas tarder à tomber. En 1799, le gouverneur de la Guyane, Burnel, jacobin des plus exaltés, voulut célébrer l'anniversaire du 18 fructidor et forcer les déportés à s'associer à la fête qu'il avait organisée. Il recruta des nègres, s'en fit une garde prétorienne, pilla plusieurs habitations et fit transporter les fruits de ses rapines à bord d'un navire, sous la garde de sa femme qu'il expédiait en Europe par la même voie. Cette indigne conduite souleva la population honnête et une insurrection eut lieu. Burnel fut arrêté et un colon fort estimé de Cayenne, Franconie, fut proclamé gouverneur. Ces scènes se passaient dans la colonie le 18 brumaire, le jour même où Bonaparte accomplissait son coup d'État à Paris. Le Premier Consul n'abrogea pas la loi de fructidor ; il se contenta de déclarer que les déportés ne pourraient rentrer qu'après une autorisation

expresse et ce ne fut qu'en 1800, c'est-à-dire une année après le 18 brumaire, que fut rendu un ordre de rappel.

Remarquons que la plupart des déportés survivants parlirent de Cayenne à leurs frais sur des bâtiments de commerce et que le retour sur les bâtiments de l'État ne fut accordé qu'à un petit nombre d'entre eux. Douze, dont cinq prêtres, restèrent à la Guyane et parmi ces derniers, deux acceptèrent successivement la cure de Cayenne. Le sort funeste de tant d'infortunés ne fit que confirmer en France, l'opinion déjà fâcheuse qu'avait déjà exaltée le fatal dénoûment de l'expédition de Kourou, sur l'insalubrité de notre colonie et depuis cette époque, ni le temps, ni l'expérience n'ont pu détruire cette réputation quelque peu injuste.

En 1801, le traité d'Amiens avait pacifié l'Europe. Le Premier Consul, encore sous l'impression de l'ancienne prospérité maritime et coloniale de la France, résolut de donner une vive impulsion à nos possessions d'outre-mer. Le général Leclerc avait été envoyé à Saint-Domingue pour y rétablir notre domination et le général Decaen était parti pour l'Inde. La Guyane qui manquait de bras et de capitaux se trouvait dans un état des plus précaires. Napoléon avait sur ce pays de vastes projets ; il voulait consacrer des milliers d'hommes et des millions de francs à la fondation d'une grande colonie et placer le général Pichegru à la tête de l'entreprise. Les événements qui bouleversèrent l'Europe, empêchèrent la réalisation de cette idée. La guerre recommença ; les communications

de la Guyane avec la métropole devinrent de plus en plus difficiles, et la prospérité s'arrêta. Cependant sous le gouvernement de Victor Hugues, qui dura de 1800 à 1809, la colonie se vit enrichir par les prises des corsaires armés à Cayenne. Cette richesse dura peu et nuisit même au développement de nos établissements, en éloignant les habitants de la culture des terres.

Les Anglais se réunirent aux Portugais pour s'emparer de la colonie qui fut attaquée par une expédition Anglo-Portugaise sur la fin du mois de décembre 1808. Le gouverneur Victor Hugues capitula, le 12 janvier 1809, en stipulant que la colonie serait non aux troupes britanniques, mais à celles de leurs alliés. C'est ainsi que la Guyane française tomba entre les mains des Portugais. Durant les huit années que dura leur domination, il ne se passa rien de remarquable. En 1814, la France rentra, par le traité de Paris, dans ses droits sur la Guyane, dont la reprise de possession ne fut toutefois effectuée que le 3 septembre 1817 sous réserve de la fixation définitive de ses limites entre l'Oyapock et l'Amazone, conformément aux traités d'Utrecht.

Le Gouvernement de la Restauration, désireux de reprendre les anciennes traditions coloniales de la France et qui connaissait les ressources de la Guyane, voulut tirer parti de cette possession encore inexploitée. On eut recours à une émigration et, en 1820, l'on transporta dans cette vaste colonie vingt-sept agriculteurs Chinois et cinq Malais tirés de Manille, puis en 1821, sept familles de Settlers des États-Unis

formant un total de vingt personnes ; mais le mauvais choix des émigrants, l'ennui, la paresse, le découragement et les maladies ne tardèrent pas à les disperser. En 1823, plusieurs familles originaires du Jura furent conduites dans le bassin de la Mana et l'on jeta les fondements d'une ville qui fut nommée la « Nouvelle Angoulême, » en l'honneur de la duchesse d'Angoulême. Au bout de cinq ou six mois, les colons ressentirent les cruelles atteintes des fièvres pernicieuses et, malgré leurs efforts et leur courage, il leur fallut évacuer la cité naissante et se replier sur le poste d'entrepôt situé à l'embouchure du fleuve. Toutes les tentatives avaient échoué. Cependant l'on obtint un résultat. La loi du 4 mars 1831¹ avait décidé que les noirs seraient capturés à bord des bâtiments négriers qui seraient conduits sur les bord de la Mana pour y être habitués à vivre en liberté. Cette œuvre de civilisation fut confiée aux religieux de Saint-Joseph de Cluny, et en 1835, l'on fondait un établissement qui aujourd'hui est un village africain de six à sept cents personnes en pleine voie de prospérité.

La Révolution de 1848, en décrétant brusquement l'émancipation des esclaves, porta un coup terrible à la colonie, toutes les sucreries furent abandonnées et des troubles éclatèrent. La situation était telle que l'on songea un instant sérieusement à céder la Guyane aux États-Unis.

Heureusement ce projet, bien digne des hommes d'État de 1848, fut abandonné et la France équinoxiale resta terre française.

¹ Cette loi est relative à la répression de la traite.

Une nouvelle ère n'allait pas tarder à s'ouvrir pour la Guyane.

En 1850, le Président de la République avait fait pressentir dans son message la suppression des bagnes et parlait d'employer les forçats aux progrès de la colonisation française.

La question de la réforme de notre système pénitentiaire, depuis longtemps devenue l'objet de longues discussions, était de nouveau mise à l'ordre du jour. Une commission avait été nommée pour trouver dans les débris de notre empire colonial, une possession qui pût devenir le lieu où l'on pourrait fixer le siège de la transportation. Son choix s'était arrêté sur la Guyane. Le décret du 29 mars 1852 ouvrit le champ de la colonisation ; la transportation était offerte comme une faveur aux forçats en cours de peine et ils furent invités à faire connaître leur adhésion. Des registres furent ouverts dans les bagnes et plus de trois mille forçats s'inscrivirent. On leur promettait des adoucissements et de plus, c'était l'inconnu qui s'ouvrait devant eux. D'après le décret de 1852, les transportés étaient employés aux défrichements et aux travaux d'utilité publique. Au bout de deux ans de bonne conduite, ils pouvaient travailler hors du pénitencier, se marier, obtenir une concession ; au bout de dix ans, cette concession devenait définitive. Le décret du 20 août 1853, vint peu de temps après, donner un nouvel élément à la colonisation, en autorisant à transférer à la Guyane tous les individus d'origine africaine condamnés à la réclusion. Enfin la loi du 30 mai 1854 vint organiser la déportation d'une manière définitive, et si plusieurs décrets

ou décisions ont été rendus, soit pour la modifier, soit pour l'étendre, elle est restée la base en la matière et la peine de la transportation a été réellement substituée à celle des travaux forcés.

On fondait de grandes espérances sur la transportation et l'on pensait que, grâce à la main d'œuvre pénale, notre colonie allait entrer dans une ère de prospérité. Malheureusement notre administration fidèle à ses habitudes bureaucratiques fit comme toujours preuve d'une grande incapacité, et aussi la plupart des efforts demeurèrent sans résultats. A partir de 1852, les convois de condamnés se succédèrent les uns aux autres et rien n'avait été préparé pour les recevoir. De 1852 à 1868, plus de dix-huit mille forçats furent dirigés sur la Guyane. Le premier établissement fut fondé aux îles du Salut, qui, situées à l'embouchure de la rivière de Kourou, sont les premières terres que l'on aperçoit en venant d'Europe.

En 1853, on fondait des pénitenciers à Saint-Georges, sur les bords de l'Oyapock, en 1854, à la montagne d'Argent, et ensuite dans l'île de Cayenne, à Saint-Augustin, à Sainte-Marie, à Montjoli. Des terres étaient défrichées, des plantations mises en culture et tout semblait d'abord favoriser ces tentatives. Les illusions furent de courte durée, les fièvres paludéennes forcèrent bientôt à évacuer tous ces postes et l'on paraissait se heurter à des difficultés insurmontables qui pour la plupart venaient de l'insalubrité des lieux que l'on avait choisis. Les seuls points où l'on ait obtenu des résultats sont Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

Ces insuccès jetèrent une défaveur sur la Guyane et en 1868, il fut décidé que cette colonie ne recevrait plus que des condamnés d'origine arabe et africaine, et qu'à l'avenir les Européens seraient dirigés sur la Nouvelle-Calédonie. La population pénitentiaire diminua graduellement et en 1884, elle ne comptait plus que deux mille sept cents hommes en cours de peine et près de douze cents libérés astreints à la résidence ; il n'existait plus que quatre pénitenciers, celui de Cayenne, les îles du Salut, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

Deux de ces quatre établissements, Cayenne et les îles du Salut, servent de dépôt et d'ateliers, et l'on ne s'y occupe pas de culture. Le pénitencier de Cayenne compte sept cents transportés et celui des îles du Salut quatre cents. Kourou est au contraire un établissement agricole et les cinq cents individus qu'il contient sont exclusivement employés au travail de la terre. Saint-Laurent du Maroni, est une colonie agricole dans toute l'acception du mot et là les résultats obtenus ont été satisfaisants. Les onze cents transportés qui y résident forment un bourg et plusieurs villages ; les concessions qui leur ont été faites sont cultivées et en plein rapport. Le sucre est le principal produit ; néanmoins l'on s'adonne à l'élevage du bétail et, en 1876, un troupeau de buffles y a été amené de Cochinchine ; il s'est parfaitement acclimaté et sa reproduction ne laisse rien à désirer. Aussi l'établissement du Maroni nous montre que la Guyane n'est pas une terre réfractaire à la colonisation comme on

le croit généralement et le succès que nous avons obtenu doit nous encourager dans l'entreprise que nous poursuivons.

Jusqu'à ces temps derniers, la Guyane avait en quelque sorte cessé d'être une colonie pénitentiaire et tous les forçats européens étaient dirigés sur la Nouvelle-Calédonie. Depuis peu l'on s'est départi de cette ligne de conduite et des condamnés d'origine européenne sont actuellement conduits à la Guyane. En outre, la loi de 1885 sur la rélegation qui chaque année frappe de cette peine dix-huit cents individus, donne à la colonisation un nouvel élément, bien impur, il est vrai, mais dont on peut tirer parti si l'on sait l'utiliser, et adopter un véritable régime pénitentiaire dans toute l'acception du mot. La main d'œuvre pénale peut devenir pour la Guyane une précieuse ressource, mais à la condition qu'on évite les funestes errements de l'administration de la Nouvelle-Calédonie. Les Européens peuvent à la longue s'acclimater à la Guyane et en outre nos possessions d'Afrique et de l'Indo-Chine mettent annuellement à notre disposition plusieurs centaines de condamnés habitués au climat des tropiques. C'est pourquoi nous ne saurions trop blâmer les décisions en vertu desquelles des forçats annamites ou arabes ont été conduits au Gabon et à Obock. Diégo-Suarez serait même, dit-on, affecté aux relégués. C'est une faute des plus blâmables. Contentons-nous de deux colonies pénitentiaires, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie et concentrons là tous nos efforts. Contrairement à ce qui a été dit et écrit, la Guyane convient parfaitement

pour y subir la transportation ; mais nous demandons que tout en recevant des condamnés européens, elle soit la seule colonie destinée aux individus d'origine asiatique ou africaine. Ce qui manque à la Guyane pour tirer parti de ses richesses, c'est la population. Cet immense territoire qui présente une superficie de cent vingt mille kilomètres carrés, c'est-à-dire égale à vingt de nos départements, n'a environ que vingt-cinq mille habitants dont douze cents blancs, quatre mille coolies indiens, quatre cents Annamites, deux mille indigènes : le reste se compose de mulâtres et de nègres. L'effectif des pénitenciers n'est pas compris dans cette évaluation. Remarquons que la population qui, il y a une vingtaine d'années, avait tendance à diminuer, a sensiblement augmenté depuis quelque temps. La statistique que nous donnons ne concerne que les indigènes qui sont à demi civilisés. Quant aux autres qui vivent à l'état de tribus errantes à travers les savanes, il est assez difficile de savoir exactement leur nombre. Ils reconnaissent nominalemeut l'autorité de la France et en fait ils mènent une existence indépendante.

L'émancipation des noirs, si brusquement décrétée en 1848, avait porté un coup terrible à la colonie et dans le but de remplacer les anciens esclaves qui avaient quitté les plantations, l'on songea à faire venir des travailleurs de l'Inde et de l'Afrique. De 1856 à 1877, neuf mille coolies ont été introduits de l'Inde anglaise à la Guyane ; sur ce nombre, six mille sont décédés ou ont été repatriés, trois mille sont restés dans la colonie et s'y sont parfaitement

acclimatés, puisque l'on compte cinq cents enfants d'origine indienne nés sur notre territoire. En 1877, le gouvernement anglais nous a interdit de recruter des coolies dans ses possessions de l'Inde, et cette décision a eu pour notre colonie les effets les plus funestes. Les grandes plantations ont été abandonnées et l'agriculture a pour ainsi dire cessé d'exister. De plus, les politiciens de la Guyane, imitant leurs confrères de Paris, dans le but de ruiner les propriétaires, ont tant fait que l'émigration africaine est aujourd'hui interdite, si bien que la main-d'œuvre est maintenant devenue introuvable.

Les transportés peuvent sans doute être d'un grand secours, mais n'oublions pas que le travail pénal ne peut que servir d'appoint, lorsqu'il s'agit de culture. Il est indispensable de se procurer des travailleurs d'une autre origine, d'une moralité meilleure et pouvant se livrer impunément aux défrichements. Ces travailleurs, nous les trouvons dans l'Inde, en Chine, au Sénégal, en Indo-Chine. Il importe que les traités signés avec l'Angleterre, au sujet de l'émigration indienne, soient révisés et que nous ayons toute facilité pour recruter des coolies. La Chine avec sa nombreuse population est un immense réservoir où nous pouvons puiser impunément et les qualités du travailleur chinois sont trop connues pour que nous en parlions. Le Sénégal avec ses nègres nous offre de précieuses ressources. Enfin l'Indo-Chine orientale avec ses dix-huit millions d'âmes, met à notre disposition des éléments sérieux de colonisation. Le delta du Tonkin a de la peine à nourrir ses habitants, l'Anna-

mite est travailleur, intelligent et en Cochinchine il a refoulé devant lui la race cambodgienne qui naguère peuplait les rives du Mékong. Ceux de nos sujets asiatiques qui ont été à la Guyane ont montré une véritable aptitude pour la colonisation, d'autant plus qu'ils supportent facilement le climat. Sans négliger l'élément hindou ou africain, nous croyons que c'est l'Indo-Chine française qui fournira à notre possession d'Amérique les bras nécessaires pour tirer parti de ses richesses naturelles.

Ces richesses sont plus nombreuses qu'on ne le croit, et l'on oublie trop souvent que la Guyane possède des mines d'or. En 1853, des parcelles du précieux métal furent découvertes dans l'Approuague, rivière qui à partir de son embouchure est accessible aux navires à vapeur sur un parcours de cent kilomètres. En 1855, se fondait la Compagnie des mines de l'Approuague qui ne manquait ni de capitaux, ni de travailleurs ; malheureusement elle avait à lutter contre les difficultés résultant des distances à parcourir, du manque de routes et des rivières souvent impraticables. Aussi ses débuts furent des plus pénibles. L'exploitation a néanmoins toujours lieu et le nombre des ouvriers qui y sont employés dépasse quinze cents, en grande majorité nègres ou Indiens. La quantité d'or exportée s'élève environ chaque année à seize cents kilogrammes. Un instant l'on avait espéré que la présence de gisements aurifères serait un élément de richesses pour la Guyane, et que notre colonie marcherait peut être sur les traces de la Californie. Il n'en a rien été et si quel-

ques aventuriers d'Europe sont venus chercher fortune sur les rives de l'Approuague, plusieurs centaines de noirs ont abandonné la culture. Aussi sans négliger l'exploitation des mines, qui constitue un élément de richesses, c'est principalement sur la culture du sol, qu'il faut compter pour faire de notre possession une colonie florissante.

La Guyane française a tout ce qu'il faut pour entrer en pleine prospérité. Son climat tant décrié ne mérite pas la mauvaise réputation dont il jouit. Si certains cantons sont insalubres et inhabitables, il serait injuste de conclure à l'insalubrité universelle du pays. Le thermomètre ne s'élève jamais au dessus de 32° et, avec certaines précautions, le blanc peut y vivre tout comme dans les autres régions tropicales. Ce qui nuit le plus à notre colonie, c'est l'absence de bons ports, son isolement géographique et ses cours d'eau qui malheureusement ne sont navigables que dans leurs parties inférieures. Mais ces inconvénients sont compensés par la fertilité du sol. La végétation est luxuriante, et les forêts encore inexploitées possèdent tous les bois de construction et d'ébénisterie. En fait de productions, la Guyane ne laisse rien à désirer. Elle produit presque tous les légumes de l'Europe et parmi ses arbres fruitiers, citons l'oranger, le limonnier, le sapotillier, le goyavier, le bananier, le cocotier et le chou palmiste. Le manioc y constitue la principale ressource pour l'alimentation. La culture du riz a pris depuis quelques années une grande importance, et grâce aux nombreux cours d'eau qui traversent le

pays en tous sens, il n'a pas été difficile d'y établir de belles rizières.

La canne à sucre dont l'introduction remonte aux premiers âges de la colonie donne de beaux résultats et si les sucreries sont actuellement abandonnées, c'est qu'elles manquent de bras et de capitaux. Le roucouyer croit spontanément et l'on extrait de son fruit une pâte tinctoriale rouge, dont les vertus sont fort appréciées en Europe. Le cacaoyer est cultivé avec succès et constitue dans l'intérieur du pays de véritables forêts. Le café croit à merveille ainsi que la vanille. L'indigo y est tellement répandu que dans beaucoup de localités, l'on considère cette plante comme une mauvaise herbe. L'arbre à pain été acclimaté ainsi que le muscadier, le cannellier, le poivrier, et le géroffier, et l'on s'étonne à juste titre de la défaveur dans laquelle sont tombés les épices en notre colonie. Le sol conviendrait merveilleusement à la ramie. Le caoutchouc croit en abondance dans le haut pays, et dans certains cantons la vigne vient bien et donne un vin excellent. Telles sont les principales ressources de la Guyane et malgré tous les avantages que nous venons d'énumérer, notre possession n'est encore qu'une vaste forêt qui présente seulement quelques éclaircies mal cultivées.

Nous devrions cependant songer à tirer parti de ce beau territoire où jusqu'à présent nous n'avons fait aucune tentative sérieuse de colonisation. Les Guyanes anglaise et hollandaise nous donnent le spectacle de colonies florissantes : pourquoi n'en

serait-il pas ainsi de la Guyane française ? d'autant plus que la nature l'a peut être plus encore favorisée que ses deux voisines. La création d'une banque, l'attention que l'on porte actuellement de nouveau à notre possession, nous font espérer que cette terre cessera d'être abandonnée pour mériter le nom qu'elle portait jadis de « France équinoxiale. »

*(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'Agriculture,
Sciences et Arts d'Angers).*

60